



# Règlement intérieur

*Accueil de loisirs périscolaires du RPI de Luc sur  
Aude, Antugnac, Montazels*

---

*2020-2021*

---



L'accueil de loisirs périscolaires (ALP) s'appuie sur une logique fondée sur un engagement partenarial entre la Communauté de Communes du Limouxin, porteuse d'un projet territorial et l'association gestionnaire des Francas, ancrée localement et initiatrice d'un service d'accueil éducatif.

Un conventionnement porté par l'association et soutenu par la collectivité, fixe un cadre précis et évaluable des engagements réciproques qui permet une réalisation adaptée des services et activités d'intérêt général.

La Communauté de Communes souhaite que le territoire ait un rôle déterminant à jouer dans la vie des enfants et des adolescents en y impliquant tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs, enfants et jeunes). Proposer des loisirs de qualité, c'est contribuer à l'éducation des enfants et c'est aussi contribuer à la construction de la citoyenneté : apprentissage de leurs droits, de leurs devoirs. L'utilisation du temps entre l'école et la vie familiale est un enjeu majeur car l'éducation est l'affaire de tous. Il est donc nécessaire de prendre en compte les évolutions de la société (temps de travail, évolution de la famille...).

# 1- Caractéristiques De L'accueil de loisirs périscolaires

Agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

N° 0110033AP000220-E01

## Gestionnaire

Association Départementale des Francas de l'Aude  
51, Bd Jean Jaurès – 11000 CARCASSONNE  
04 68 25 32 76  
*secretariat@francas11.fr*

Président : Mr Bernard Lecerf

Directeur : Mr Abdel Sebain

## Structure

**ALP FRANCAS**  
Antenne de Couiza  
17, route des Pyrénées  
11190 Couiza  
07 82 36 79 28  
*responsable.claelam@francas11.fr*

Directeur multi-site : Mr Ulysse Garnier.

Horaires d'ouvertures du bureau de la direction :

Mardi-Jeudi : 13h45-15h45

Sites : Luc sur Aude : Rue du Pressoir, 11190 Luc sur Aude

Montazels : Chemin de Fontvieille, 11190 Montazels

Antugnac : Rue du Lavoir, 11190 Antugnac

## 2- Le Personnel

Les équipes sont constituées de personnel Francas, et de personnel mis à disposition par les communes. Le nombre d'animateurs est déterminé en fonction du nombre d'enfants inscrits selon les différents temps de la journée. Le nombre et les qualifications de l'équipe répondent aux exigences réglementaires de la DDCSPP. Il pourra être fait appel à des animateurs recrutés en CDD pour tout remplacement du personnel Francas, supérieur à 3 jours.

### Montazels :

<b>Animatrice</b> Céline Botherel
--------------------------------------

<b>Animatrice</b> Marine Fraise
------------------------------------

<b>Animatrice</b> Aude Remirez
-----------------------------------

<b>Directeur multi-site</b> Ulysse Garnier
---

### Antugnac :

<b>Directeur multi-site</b> Ulysse Garnier
---

<b>Animatrice</b> Evelyne Robert
-------------------------------------

<b>Animatrice</b> Aude Remirez
-----------------------------------

<b>Animateur</b> Lorris Hugel
----------------------------------

### Luc sur Aude :

<b>Animatrice</b> Brigitte Moreno
--------------------------------------

<b>Animatrice</b> Aude Remirez
-----------------------------------

<b>Directeur multi-site</b> Ulysse Garnier
---

L'organisation du personnel par site est susceptible de changer en fonction des besoins.

## 3- Fonctionnement

### Jours et heures de fonctionnement

Tous les jours d'école fixés par le calendrier académique.

**Midi** : 12h00 à 13h30, possible de 13h00 à 13h30

**Soir** : 16h00 à 18h00 sur Antugnac et Montazels

### Repas

Les repas sont fournis par la Cuisine Centrale d'Antugnac, livrés sur les accueils de Montazels et Luc sur Aude en liaison chaude.

Ils sont pris dans les réfectoires de chaque école.

L'accueil de loisirs périscolaires n'est pas responsable de l'organisation des repas ni de la prise en charge du ramassage scolaire

### Maladies-accidents

- Les enfants contagieux ne sont pas admis et aucun médicament ne sera administré sans avis médical délivrant une ordonnance.
- En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir (appel du médecin, récupération de l'enfant...).
- Le responsable du centre peut demander aux parents ou aux personnes autorisées de venir récupérer l'enfant s'il juge que l'état de santé de celui-ci le nécessite. Il peut également, en l'absence des parents ou s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin traitant ou le médecin de garde du secteur et d'en aviser ensuite les parents.
- En cas d'accident grave, il est fait appel en priorité aux services d'urgence, SAMU, pompiers, ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus rapidement.

Le service de Protection Maternelle et Infantile et la DDCSPP seront avertis dans les 48h.

### Récupération des enfants :

Votre enfant ne pourra être récupéré, en plus des responsables légaux, que par les personnes autorisées figurant sur « la fiche d'inscription » et muni d'une pièce d'identité. Pour une autorisation exceptionnelle merci de fournir une autorisation écrite datée et signée au personnel de l'accueil de loisirs périscolaires.

## **Communication :**

Les familles sont informées par des courriers remis aux enfants et lors de l'accueil.

Les familles ayant donné leurs adresses courriels sont également informées par un courriel.

Des affiches peuvent être apposées sur les tableaux d'informations.

## 4- Tarifs Et Modalités De Règlements

### Facturation

La facturation s'effectue sur une base horaire, toute séance commencée est due, 1h00 pour le midi (1/2h n'est pas comptabilisée sur le temps du repas), 2h00 le soir. Elle est dégressive en fonction du quotient familial de chaque enfant sur communication d'une attestation CAF. L'appel est fait à chaque début d'accueil pour comptabiliser les présences. Les temps périscolaires du matin sont gérés par les mairies de chaque commune.

#### ❖ Tarifs 2020-2021 par enfant :

Quotient Familial	Tranche	% du tarif	Accueil Midi, soit 1h	Accueil du Soir, soit 2h00
0 à 500	<b>1</b>	50%	0,15 €	0,30 €
501 à 700	<b>2</b>	60%	0,18 €	0,36 €
701 à 900	<b>3</b>	70%	0,21 €	0,42 €
901 à 1200	<b>4</b>	80%	0,24 €	0,48 €
1201 et plus	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>0,30 €</b>	0,60 €

- Les séances ne seront pas facturées dans les cas suivants :
  - **10 minutes après et avant l'école de 12h à 12h10, de 13h20 à 13h30, et de 16h à 16h10**
  - Pour les enfants récupérés **immédiatement** par les parents à la descente du bus.
  
- La facturation sera effectuée à la période échue, après chaque période de vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps et d'été en fonction des séances réalisées par vos enfants. La facture remise aux enfants ou envoyée par courrier.

## Règlement

Les moyens de paiement acceptés sont : les chèques (à l'ordre des **Francas de l'Aude**) et les espèces.

Le règlement doit être joint avec le coupon du bas de la facture. Il peut être remis soit **au personnel** de chaque accueil, soit **par courrier**, ou **au bureau** du directeur à l'adresse suivante :

### **ALP FRANCAS**

Antenne de Couiza

17, route des Pyrénées

11190 Couiza.

En l'absence de règlement, le montant sera reporté sur la facture suivante.

**Pour les impayés**, la rencontre avec les familles est privilégiée afin de trouver une solution ensemble. Les services sociaux et la CAF peuvent être sollicités pour accompagner la famille le cas échéant. Des relances écrites sont prévues pour le cas où la famille n'entreprendrait aucune démarche pour régler ses dettes.

En cas d'absence répétée de règlement l'association se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant durant les temps périscolaires.

Le coût des repas n'est pas compris dans le tarif de l'accueil. Il est facturé à part, par la mairie d'Antugnac.



## **5- Inscriptions**

### **Conditions d'inscription**

L'inscription est obligatoire. Elle se fait sur la « fiche d'inscription » lors de l'inscription de l'enfant dans son école. Le dossier d'inscription peut être retiré en contactant par téléphone la direction de l'accueil de loisirs périscolaires au 0782367928. Il doit être remis de préférence avant l'accueil des enfants ou dans les 48h.

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

**Aucune inscription valide en cas de dossier incomplet.**

- En cas d'absence de la fiche d'inscription signé, les Francas ne peuvent prendre la responsabilité de l'enfant.**

## **Renseignements**

Le dossier d'inscription contient les informations suivantes :

### Identité

- Nom et prénom de l'enfant
- Noms, prénoms, adresses des parents
- Numéros de téléphone où ils peuvent être joints
- Adresse courriel pour informations de l'accueil de loisirs périscolaires
- Nom et numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant
- Numéro d'allocataire CAF, pour la tarification dégressive
- Noms des personnes habilitées à venir récupérer l'enfant

### Santé

- Fiche sanitaire. (Allergies, problèmes de santé ou régimes ou besoins particuliers...)

### Autorisations

- de sorties seul à la fin de l'accueil, pour les plus de 6 ans
- médicales (intervention du médecin, service d'urgence, hospitalisation)
- de prises de photos

## **Pièces à fournir**

- Copie du carnet de santé (vaccinations) ou certificat de vaccinations notifiant les vaccins obligatoires.
- Carte d'assuré sociale sur lequel l'enfant est ayant droit, N° de mutuelle
- Attestation CAF ou MSA (Quotient familial ou affiliation ou avis de paiement)
- Attestation d'assurance scolaire et/ou extrascolaire qui couvre l'enfant
- En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI), joindre le protocole

## **Besoins particuliers :**

Si votre enfant a des besoins particuliers, allergies, intolérances, handicap ou s'il se trouve dans une situation familiale délicate (divorce, incarcération, décès, placement...) veuillez en informer la direction sur la fiche d'inscription ou par écrit.

Selon le besoin, éventuellement en toute discrétion, celle-ci prendra les mesures nécessaires pour que l'accueil de l'enfant se passe dans les meilleures conditions.

## 6- Projet pédagogique

L'accueil de loisirs périscolaires a un rôle social, ludique, et éducatif. C'est un espace de convivialité, de tolérance et de respect, où chaque enfant a sa place sans aucune distinction pour :

- Assurer la continuité temps d'école / temps de loisirs / temps aux familles.
- Rechercher une cohérence en complémentarité avec les divers acteurs éducatifs locaux, tout en tenant compte des rythmes de l'enfant.
- Développer des activités en ayant le souci des réalités locales (prise en compte des conditions et modes de vie des familles, des associations locales, du fonctionnement des écoles...)
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaires pour présenter les points essentiels du fonctionnement et de la pédagogie de notre accueil périscolaire. Il est en relation avec les intentions éducatives des Francas de l'Aude (l'humanité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, la paix), la politique Enfance et Jeunesse au travers du Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Le projet pédagogique est consultable sur chaque structure à la demande des familles.

Ce projet est une référence pour les partenaires de l'accueil de loisirs périscolaires : personnel éducatif des mairies, parents, enseignants, élus locaux, institutions et une aide permanente pour l'équipe pédagogique...

## 7- Application du règlement

Les règles élémentaires de vie en collectivité, doivent être respectées dans tous les moments de l'accueil de loisirs périscolaires, activités, repas... à savoir : respecter leurs camarades, le personnel, le matériel et les locaux, les consignes et les règles de vie.

Tout manquement aux règles de vie, comportement agressif et/ou violent envers le personnel encadrant ou les autres enfants feront l'objet d'un échange et d'une rencontre avec les parents.

## **8- R.G.P.D : Règlement Général pour la Protection des Données.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription de votre enfant. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont traitées par la direction de l'accueil de loisirs périscolaires. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer votre droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction. Lors de l'inscription de votre enfant en accueil de loisirs périscolaires, le service des inscriptions peut accéder par convention au site « consultation des données allocataires par les partenaires » pour consulter votre quotient familial et ainsi appliquer le tarif correspondant.

Le directeur de l'accueil de loisirs périscolaires, Mr Ulysse Garnier, est joignable au **07 82 36 79 28** pour toute information ou pour prendre rendez-vous.

avec Les **enfants**  
et Les **jeunes,**  
**ensemble**  
pour l' **éducation !**  
> *les francas*



### **Bureau :**

#### **ALP Francas**

Antenne de Couiza  
17, Rte des Pyrénées  
11190 Couiza

**07 82 36 79 28**

*responsable.claelam@francas11.fr*

### **Association Gestionnaire :**

#### **Les Francas de l'Aude**

51, Bd Jean Jaurès  
11000 Carcassonne

**04 68 25 32 76**

*secretariat@francas11.fr*